

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Nombre de conseillers</b>
03/11/2023	14/11/2023	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

*L'an deux mil dix vingt trois*

*Le 08 novembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : GUIBLIN Aline, GORON Rémy, JOUAUX Laëtitia, BRIAND Henri, JOUAUX Laëtitia

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine, GUIBLIN Aline, donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, GORON Rémy donne pouvoir à Fabienne LANDAIS

**Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.**

**N° 09-11-2023 – Autorisation de signature – Avenant lot Curage Cour des Savoir Faire**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du chantier de la Cour des Savoir Faire des travaux supplémentaires :

- Consignation et location du coffret électrique pour 250€HT ; cette prestation était inscrite comme étant à la charge de la collectivité dans le cahier des charges, la commune devait fournir l'alimentation électrique or le système électrique de la maison étant ancien il n'était pas conforme.
- Démolition de l'appentis à l'arrière de la maison pour 2 500€HT ; cette prestation n'était pas prévu au lot curage initialement mais au lot démolition. Durant l'été, après attribution du marché, un coup de vent a déstabilisé l'appentis qui menace aujourd'hui de s'écrouler en abimant la façade nord. Il convient donc de procéder au plus vite à cette démolition qui ne sera donc plus à faire dans le lot démolition.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 035-213500192-20231108-09\_11\_2023-DE

Après s'être fait présenter l'avenant, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Valide** l'avenant n°1 au lot curage pour le chantier de la Cour des Savoir Faire pour un montant de 2 750€HT

**Autorise** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**

**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

